

NOUS CONTACTER

N° client : 5 021 547 355
 Identifiant Internet :
 THIBAUT.THOMAS34@NEUF.FR

Document à conserver 5 ans

Page 1/4



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 36 66 66

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

09 726 750 91 (Service gratuit + prix appel)

Lieu de consommation

BP
 29 AVENUE DE LA CURE D AIR
 91400 ORSAY

Titulaire du contrat

M. THOMAS THIBAUT

Votre contrat

N° de client : 5 021 547 355

N° de compte : 4 08 4 033 192 401

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 22 223 733 617 908
- Puissance : 09 kVA
- Base

M. THOMAS THIBAUT
 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
 34410 SERIGNAN

Facture du 10/01/2020

N° 27 725 484 012

Electricité (relevé estimé)	152,30 €
TVA	27,21 €

Facture TTC

179,51 €

Montant total

179,51 €

TTC

A payer avant
 le 27/01/2020

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 10/03/2020.
- Pour votre prochaine facture, vous avez la possibilité d'être facturé au plus juste en nous communiquant sur Internet ou par téléphone votre relevé de compteur entre le 20/02/2020 et le 07/03/2020.
- Prochaine relève Enedis vers le 10/05/2020.

Comment payer ?

Par Internet : choisir « Payer ma facture ».

Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel) : choisir « Payer ma facture ».

Par TIP : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.

Par chèque : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.

En espèces : dans un bureau de poste avec votre facture.

Tenez compte des délais postaux : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

Pour vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie !

Payez par prélèvement automatique mensuel ou bimestriel.
 Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client.



Détail de la facture du 10/01/2020 N°27725484012


Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 09 kVA - Option Base - Compteur électromécanique n°579

			Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA	
Abonnement						
Base - 09kVA - du 11/01/20 au 10/03/20			9,38	18,76	5,5%	
Total Abonnement (dont acheminement 13,62 €)				18,76		
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Consommation						
Base - 09kVA - du 12/11/19 au 10/01/20	34766 (Enedis)	35768 (Estimé)	1002	0,0974	97,59	20,0%
Total Consommation (dont acheminement 37,78 €)			1002		97,59	
			Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions						
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			1002	0,00970 ⁽¹⁾⁽²⁾	9,72	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			1002	0,02250	22,55	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					3,68	5,5%
Total Taxes et Contributions					35,95	
Total Electricité hors TVA					152,30	

En conclusion

Total facture hors TVA du 10/01/2020	152,30 €	Montant total 179,51 € TTC
TVA 20,00 % sur un montant total de 129,86 €	25,98 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 22,44 €	1,23 €	
Total facture TTC du 10/01/2020	179,51 €	


Des infos à portée de main !
Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxesMieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/factureEtre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix**Pour votre information****Prix**

Electricité : Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué au 01/06/2019 et au 01/08/2019. Le montant de la CTA a évolué au 01/08/2019. Le montant des TCFE évolue au 01/01/2020. Plus d'information sur le site edf.fr.
Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0098€/kWh à compter du 01/01/2020

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

(1) TCFE : Evolution au 01/01/20 : sur les 1002kWh facturés, 818kWh à 0,00646€/kWh et 184kWh à 0,00655€/kWh

(2) TCFE : Evolution au 01/01/20 : sur les 1002kWh facturés, 818kWh à 0,00323€/kWh et 184kWh à 0,00327€/kWh

CTA électricité : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement

Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0098€/kWh à compter du 01/01/2020

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.
Offre à tarif réglementé.

Origine 2018 de l'électricité vendue par EDF : 86,3% nucléaire, 8,5% renouvelables (dont 6,6% hydraulique), 1,5% charbon, 2,7% gaz, 1,0% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr



Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais :

- **Étape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Étape 2** : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Étape 3** : vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com

EDF-SA au capital de 1 551 810 543 € Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317 66522 N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317



TRE0240840331924010000001795140

ICS : FR47EDF001007
RUM : TIP044084033192401277254840121001

THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE
SERIGNAN
34410 SERIGNAN



Montant en euros
179,51

Flashez-moi pour



payer en ligne

Joignez un Relevé d'identité bancaire

DATE	SIGNATURE
------	-----------

Identification règlement 4 08 4033192401 27725484012

EDF
06825 NICE CEDEX 9



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

277254840125 THOMAS THIBAUT

070160100111 03408403319240127725484012618104 17951

DUPLICATA